

ordres exprès de Mr. d'Invaü, alors Contrôleur Général, il avoit été obligé d'employer en fraix de Souveraineté & en réparations de fortifications, des fonds qui devoient servir à l'achat des cargaisons de retour pour l'année prochaine; ce qui les rendroient moins considérables.

NB. On a marqué le mois passé que le Roi acquitteroit les dettes contractées avec les Etrangers par Mr. Magon de la Baluë. C'est une erreur; il ne s'agit que des engagements que Mr. Magon a pris comme Banquier de la Cour.

g^e. Les Prélats du second Ordre, qui composent l'Assemblée générale du Clergé de France, s'assemblerent le 14 du mois de Mars chez Mr. l'Archevêque de Rheims. Le lendemain ils tintent, dans le Couvent des Grands Augustins à Paris, une seconde assemblée, dans laquelle cet Archevêque fut élu Président de l'Assemblée. Le 17 l'ouverture solennelle de cette assemblée se fit dans l'Eglise de ce Couvent par la Messe du St. Esprit. L'Archevêque de Rheims y officia & tous les Députés y communierent. Mr. l'Archevêque d'Embrun y prononça un fort beau discours sur la Religion : Il prouva qu'elle seule pouvoit former des hommes pour la Société & des citoyens pour l'Etat. Ce magnifique plan fut traité avec toute la sagesse, toute la force & toute l'éloquence qu'il exigeoit, & l'assemblée sortit très-satisfaite de l'Orateur.

Le 18 le Clergé alla, suivant l'usage & en conséquence de la permission, rendre ses devoirs au Roi. Quoique cette audience ne fut indiquée que pour les Députés des deux Ordres de l'assemblée actuelle, tous les Prélats qui se sont trouvés à Paris s'y sont rendus; mais Mr. l'Archevêque de Rheims, Président, n'a présenté au
Roi